

# REGLEMENT GARDERIE ET JARDIN D'ENFANTS

## Conditions d'admission

---

**Pour le groupe du matin : l'âge d'admission est fixé à 2 ans révolus au 31 juillet.**

**Pour le groupe de l'après-midi : l'âge d'admission est fixé à 3 ans révolus au 31 juillet.**

Afin que l'inscription de votre enfant soit acceptée, il est impératif de nous retourner un dossier COMPLET, à savoir :

- un exemplaire dûment signé de ce règlement,
- la fiche d'inscription,
- une photo passeport,
- une copie de l'attestation d'assurance
- le questionnaire de santé
- le formulaire du droit à l'image
- le formulaire d'autorisation pour les déplacements.
- une copie du carnet de vaccination
- une attestation de l'employeur pour les personnes domiciliées hors commune
- 80 CHF pour le règlement de la cotisation de membre

Tous ces documents ainsi que les dates de dépôt du dossier complet sont disponibles sur notre site <https://www.lesmoustiques.ch> ainsi qu'auprès de l'équipe éducative dès le début de l'année civile.

## La priorité est donnée aux familles :

---

1. Dont les parents habitent sur la commune de Perly-Certoux.
2. Dont les parents travaillent sur la commune de Perly-Certoux. (attestation de l'employeur)
3. Autres communes

Aucune garantie n'est donnée quant au choix et au nombre des demi-journées souhaitées. L'attribution des places sera faite en fonction des places disponibles.

## Inscriptions

---

**Une confirmation définitive vous sera envoyée à la fin du mois d'avril précisant les jours d'écolage de votre enfant.** Aucune garantie n'est donnée quant au choix et au nombre des demi-journées souhaitées. L'attribution des places sera faite en fonction des places disponibles.

Suite à l'inscription, il vous sera proposé une date de rendez-vous avec les éducatrices afin de prendre connaissance du programme pédagogique, des modalités relatives à la rentrée, de la structure d'accueil et vous permettre de poser des questions non élucidées. Ce rendez-vous devrait avoir lieu entre mai et début juin pour des questions d'organisation de l'institution.

L'enfant est inscrit au minimum 2 fois par semaine pour l'année scolaire. Pour assurer une stabilité, il devra être inscrit à jours fixes.

Toute absence doit être annoncée par téléphone. En cas d'absences prolongées non justifiées ou de non-paiement des factures, le comité se réserve le droit de résilier l'inscription de l'enfant, après avoir pris contact avec les parents et l'avoir confirmé par un courrier.

## Horaires

---

**De la garderie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h00 à 11h25.**

**Du jardin d'enfants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h25.**

Pour une question d'organisation, l'accueil du matin se déroule de 8h00 à 8h45 et l'après-midi de 13h30 à 14h00.

Le départ de l'enfant a lieu le matin entre 11h00 et 11h30, l'après-midi entre 16h30 et 17h30.

L'enfant doit être accompagné jusqu'à l'intérieur du vestiaire et son arrivée doit être annoncée aux éducatrices.

Il est également indispensable de vous annoncer au départ de l'enfant.

## Vacances et jours fériés

---

Aux mêmes dates que les vacances scolaires officielles du canton de Genève.  
Le calendrier des vacances peut être trouvé sur [www.ge.ch](http://www.ge.ch) ou sur notre site : <https://www.lesmoustiques.ch>

## Santé

---

Une photocopie de votre attestation d'assurance devra être remise lors du retour du dossier au responsable des inscriptions.

L'association du Jardin d'enfants/Garderie « Les Moustiques » ne prend en charge que la responsabilité civile. Celle-ci ne couvre pas les lésions corporelles que les enfants pourraient se causer entre eux.

Pour éviter toute contagion, un enfant très enrhumé ou malade reste à la maison. Les parents sont priés d'avertir l'éducatrice de l'absence de leur enfant. Les parents sont rendus attentifs au fait que dans toute collectivité d'enfants, les maladies contagieuses ainsi que les accidents sont inévitables.

L'équipe éducative se réserve le droit de refuser un enfant à son arrivée, s'il manifeste des symptômes de maladie. Si l'état de santé de l'enfant l'exige, l'éducatrice peut demander aux parents de venir chercher l'enfant.

En cas d'urgence, les parents, autorisent l'éducatrice, par la signature d'un document écrit, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour organiser les premiers soins selon la procédure du Service santé de la Jeunesse. Nous recevons la visite d'une infirmière du Service santé de la Jeunesse chaque année.

## Prière d'apporter

---

Une paire de pantoufles (marquées au nom de l'enfant).

Lors des deux premières semaines, prière d'apporter le goûter personnel de l'enfant.

Par la suite, il est demandé que chaque enfant amène au minimum 1 fois par mois le goûter pour l'ensemble de ses camarades, selon la date de votre choix, que vous devez inscrire sur le planning prévu à cet effet par les éducatrices. La boisson est fournie par le jardin d'enfants.

Il est possible, lors des anniversaires, de nous amener un gâteau afin de fêter votre enfant.

## Responsabilités :

---

Le chemin d'accès au bâtiment nécessite le passage de deux portails pour la sécurité de votre enfant. Il est impératif de maintenir ceux-ci fermés et verrouillés, à chacun de vos passages.

Le comité du jardin d'enfants décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets de valeur.

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents aussitôt que ceux-ci se trouvent dans l'enceinte de la garderie et du jardin d'enfants.

## Tarifs :

---

En inscrivant votre enfant aux « Moustiques », vous devenez automatiquement et obligatoirement membre de l'Association « Les Moustiques » pour l'année scolaire.

Une cotisation de CHF 80.00 par famille est perçue pour votre carte de membre, qui est un versement unique par année scolaire, que l'enfant commence en début d'année scolaire ou non. Il est non remboursable en cas de désistement.

Pour l'équivalent d'une demi-journée par semaine l'écolage est de CHF 800.- par année pour les personnes habitant dans la commune et CHF 1000.- pour les personnes habitant hors commune.

Nombre de jours par semaine	Enfants habitant sur la commune	Enfants habitants hors commune
2 demi-journées par semaine	CHF 1600.-/année	CHF 2000.-/année
3 demi-journées par semaine	CHF 2400.-/année	CHF 3000.-/année
4 demi-journées par semaine	CHF 3200.-/année	CHF 4000.-/année

Une réduction de 10% est accordée pour une famille ayant plus d'un enfant inscrit.

## Paielement

---

Votre inscription ne sera pas prise en considération sans le versement de la cotisation de CHF 80.00 lors du retour du dossier d'inscription.

En cas d'annulation de l'inscription, ce montant n'est pas remboursable.

Le reste de l'écolage est payable dans sa totalité de plusieurs manières:

- a) En deux fois par BVR (facture aux mois de septembre et janvier). **Rabais de 2% accordé**
- b) En dix fois par ordre permanent (les coordonnées du compte sont transmises sans BVR) jusqu'au 10 du mois

Le choix du mode de paiement doit être précisé au moment de l'inscription. La facture vous sera envoyée par e-mail.

Un retard de paiement engendre la procédure de rappel habituelle avec l'information finale à la Mairie de Perly-Certoux. Aucune déduction ne sera opérée à la suite de vacances ou de l'absence de l'enfant.

Lors de l'inscription définitive, l'association se réserve le droit de demander le paiement du premier mois d'écolage. Sauf cas de force majeure, la cotisation et ce montant ne sont pas remboursables en cas de désistement.

## Résiliation

---

La résiliation d'une inscription doit se faire par écrit, avec un préavis de minimum 1 mois, pour la fin du mois suivant. Cependant, les mensualités du semestre en cours (Septembre à Janvier ou de février à Juin) restent dues.

## L'association « Les Moustiques »

---

Les Moustiques est une Association à but non lucratif, politiquement et confessionnellement neutre, subventionnée par la Commune de Perly-Certoux.

Elle est gérée par un comité bénévole.

## Le Comité

---

Le comité est élu par l'Assemblée Générale. Il est garant du fonctionnement administratif et en lien avec les éducatrices, sur le plan pédagogique. Tout en étant l'organe gestionnaire, il est avant tout un lieu d'échange et de dialogue. Chacun s'engagera au sein de l'Association selon ses disponibilités et ses compétences, toute participation étant enrichissante et bienvenue.

## La ligne pédagogique :

---

- Offrir à l'enfant un espace de vie adapté à ses besoins, un lieu sécurisé propice à son épanouissement, en complément de sa vie familiale.
- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité ainsi que sa socialisation
- Encourager l'autonomie de l'enfant tant au niveau psychologique que moteur
- Développer chez l'enfant sa créativité au niveau moteur, symbolique et cognitif tout en sensibilisant son éveil culturel.

## Approbation du règlement

---

Nous vous prions de lire attentivement ce règlement, les articles susmentionnés permettront un fonctionnement agréable et sécurisant tant pour votre enfant que pour le personnel du Jardin d'Enfants « Les Moustiques ».

Je certifie avoir pris connaissance et approuve ce règlement

Nom : ..... Prénom : .....

Lieu et date : ..... Signature : .....